

## Projet de création d'une Caisse Solidaire de développement local

**M. l'Adjoint FUSTER, Rapporteur :** La Délégation Economie de la Ville de Besançon a intégré dans ses prérogatives un volet Economie Sociale et Solidaire. C'est la conséquence d'une volonté affirmée de favoriser le développement de ce secteur au sein d'une démarche générale de soutien au développement économique local.

**L'Economie Sociale et Solidaire est aujourd'hui une réalité un peu mieux connue.** Dès le XIX<sup>ème</sup> siècle et début du XX<sup>ème</sup>, les mutuelles, les banques mutualistes, les scop, les associations ont construit progressivement la notion d'Economie Sociale. L'émergence du mot «solidaire» amplifie l'acquis de l'Economie Sociale en mettant l'accent sur l'initiative individuelle et collective comme facteur d'évolution et de changement. D'une certaine manière, l'Economie Solidaire revient aux sources de l'Economie Sociale, mais dans le contexte socio-économique du XXI<sup>ème</sup> siècle. Il s'agit donc d'une notion ouverte qui est en train de se renouveler et de monter en puissance avec la multiplication des initiatives locales que met en valeur la création d'un Secrétariat d'Etat à l'Economie Solidaire. Bon nombre de collectivités locales relaient cette volonté de rendre visible ce secteur, par la création de délégations spécifiques à l'Economie Sociale et Solidaire, qui elles-mêmes fonctionnent en réseaux nationaux voire européens.

**De par son articulation entre le social et l'économique, la Délégation à l'Economie Sociale et Solidaire, créée au sein de la Délégation à l'Emploi/Economie, est transversale à de nombreux dossiers portés par la Ville de Besançon.** A ce jour, elle rejoint par exemple des initiatives solidaires de structures d'insertion, un programme de développement des services de proximité, un dispositif d'accompagnement de projets d'activités économiques dans les quartiers (pépinières éclatées), ou encore l'action du PLIE en faveur des personnes éloignées de l'emploi. Potentiellement, elle s'intéresse à toutes démarches mettant explicitement et prioritairement en avant l'économie au service du développement social.

Dans ce contexte **la question des moyens financiers est importante, et leur utilisation, selon des valeurs solidaires, constitue un élément essentiel.** Dans quelques pays européens, on a vu naître des initiatives utilisant la finance solidaire. A l'heure actuelle, l'expérience la plus aboutie est, sans aucun doute, celle de la Banca Etica qui couvre une bonne partie du territoire italien. En France, la référence demeure la Caisse Solidaire du Nord/Pas-de-Calais qui se trouve être un exemple pour de nombreux projets émergeant dans notre pays.

Pour sa part, **la Ville de Besançon est à l'initiative d'un projet de Caisse Solidaire de développement local visant l'appui aux activités socio-économiques intégrant la dimension solidaire dans les domaines suivants : l'emploi et la création d'activités, le logement et la consommation.** Il s'agit de créer un établissement financier adossé à une ou plusieurs banques existantes dont la mission est de collecter l'épargne solidaire et de la réinvestir sous la forme de prêts dans des actions d'économie solidaire.

Née dans le contexte de l'élaboration du Contrat de Ville, cette idée a fait l'objet d'une recherche préalable. La constitution de groupes de travail selon les domaines cités plus haut a contribué à la mobilisation de nombreux partenaires. Cette première phase a conclu à l'opportunité de créer un outil financier solidaire.

Le projet appuyé par les pouvoirs publics et les collectivités locales partenaires nécessite, aujourd'hui, **une étude de faisabilité et de mise en oeuvre visant précisément à poser les bases opérationnelles de la Caisse Solidaire de développement local**. Cette étude sera, pour partie, confiée à un prestataire extérieur. Il s'agit d'une action qui inclut, en outre, les premières phases de construction de l'outil financier.

Le prévisionnel de cette étude s'élève à 230 000 F TTC qui seront financés par la Ville, l'Etat, le Département et la Communauté d'Agglomération.

La part de la Ville sera imputée sur les crédits inscrits au budget 2001, chapitre 92.72/6042.98006.30200 abondé par un transfert de crédit d'un montant de 70 000 F du chapitre 92.72/65717.98006.30020.

Les participations mentionnées ci-dessus seront encaissées par décisions modificatives de l'exercice courant au chapitre 92.72/747xx.98006.30200 et réaffectées dès réception des arrêtés attributifs au chapitre 92.72/6042.98006.30200.

**«M. LE MAIRE** : Pour l'instant, vous avez vu que c'est une étude, encore une, je suis désolé.

**M. Marcel POCHARD** : On crée un établissement financier...

**M. LE MAIRE** : C'est une étude pour l'instant.

**M. Marcel POCHARD** : On est entre l'étude et le caractère opérationnel parce qu'il y a un paragraphe du rapport qui dit qu'il y a eu des groupes de travail qui ont conduit à dire qu'il est opportun de créer un outil financier.

**M. LE MAIRE** : Justement, on veut valider cela.

**M. Marcel POCHARD** : Après on dit qu'on va faire une étude qui pousse un peu plus loin puis j'y vois la Ville, l'Etat, le Département, la Communauté d'Agglomération et je me dis que le petit paragraphe sur l'opportunité est court mais si vous me dites que c'est pour étudier l'opportunité, dans ce cas-là je ne dis plus rien sauf que je reprends l'observation de Mme WEINMAN qui est probablement l'observation la plus juste qui ait été prononcée ce soir, c'est que c'est encore une petite affaire rondelette qui s'ajoute aux dépenses.

**M. LE MAIRE** : Il faut quand même préciser une chose, c'est que ces opérations de caisse solidaire de développement sont entre autres mises en place au niveau des régions qui y sont très investies. Dans le Nord où ça fonctionne bien, il y a une caisse solidaire de développement qui fonctionne avec la participation de toutes les collectivités. Ce n'est pas la Ville de Besançon seule qui pourra demain mettre en place une caisse solidaire de développement, ça certainement pas. C'est impossible mais c'est une caisse qui devrait se mettre en place avec les collectivités, essentiellement d'ailleurs l'Agglomération à mon avis, la Région, le Département, je dirais même les départements mais je vous garantis que pour l'instant nous en sommes à l'étude de faisabilité parce qu'il faut être prudent mais c'est une direction dans laquelle nous voulons aller.

**M. Jean ROSSELOT** : Vous nous proposez de transférer l'expérience de l'Italie et puis de la Région Nord - Pas-de-Calais, moi je ne connais pas en France d'autres régions qui soient impliquées à part celle-là. Le cas de l'Italie est un peu spécifique dans la mesure où ils ont une culture de la mutualisation qu'on n'a pas, il n'y a qu'à voir la réussite de leurs districts industriels. Ceci étant il y a l'expérience du Nord - Pas-de-Calais, est-ce qu'il faut une étude, est-ce qu'il faut encore dépenser de l'argent, je l'avais déjà dit pour le contrat de ville à une certaine époque, je ne peux que souscrire aux argumentations de mes deux collègues, est-ce qu'il faut encore une étude pour répondre à la question de

la pertinence d'une caisse de solidarité ? Si on regarde comment ça se passe dans le Nord - Pas-de-Calais, on fait l'observation suivante : on se dit qu'il s'agit de la mobilisation d'une épargne, qualifions-la d'éthique, et que ça peut être intéressant mais c'est à double tranchant. Ça peut en effet aider des personnes qui sont exclues du système d'aide bancaire traditionnel à sauter le pas, à entreprendre mais si jamais ça ne marche pas, à la limite le système peut encore accélérer l'exclusion parce que c'est mettre à la charge de celui qui n'aura pas réussi avec cette aide exceptionnelle, un fardeau, un endettement supplémentaire et je le répète ça peut avoir un effet inverse à celui que vous recherchez.

**M. LE MAIRE :** Vous savez, c'est la même chose avec les cartes de crédit.

**M. Jean ROSSELOT :** Dans le Nord - Pas-de-Calais est-ce qu'il faut une étude pour s'en rendre compte ? On sait qu'il y a de bons côtés que je viens de rappeler mais on sait aussi que la gestion de cette caisse n'est pas suffisamment rigoureuse. On sait que tout est dans les mains du comité d'engagement des prêts et qu'il y faut des professionnels, des retraités, des banquiers, des élus bien sûr, il faut que ça tienne la route. On le sait et c'est ce que l'étude vous dira. On veut bien dans la patrie de l'innovation sociale, tenter l'expérience mais il n'est pas nécessaire d'engager des crédits pour répondre à la question de savoir si les engagements doivent être rigoureux ou pas, c'est tout.

**M. LE MAIRE :** Monsieur ROSSELOT c'est de bonne guerre ce que vous nous dites là, mais si nous nous lançons dans cette opération sans étude, vous seriez le premier à le dénoncer.

**M. Jean ROSSELOT :** Mais pas du tout. Qu'est-ce qui vous fait dire cela ?

**M. LE MAIRE :** Vous savez à qui vous me faites penser ?

**M. Jean ROSSELOT :** On lancerait à titre expérimental et puis on verrait.

**M. LE MAIRE :** Attendez, quand on se lance ce n'est pas à titre expérimental parce qu'on n'arrête pas au bout de trois mois. Vous me faites penser à Jean-Louis FOUSSERET quand il était au Conseil Général dans l'opposition parce qu'il disait toujours qu'il y avait trop d'études. Donc c'est le rôle des oppositions de dire qu'il y a trop d'études. Je disais comme vous.

**M. Jean ROSSELOT :** Vous nous présenteriez quelque chose qui soit plus précis, aux contours solides, avec les conditions que je viens de rappeler, à mon avis ce serait une économie pour la Ville.

**M. LE MAIRE :** C'est votre avis et vous le conservez.

**Mme Frédérique MOZER :** Je crois que la participation de la Ville au financement de cette étude a déjà été votée en Municipalité et vous l'avez votée il y a quelques mois, avant même, enfin pour partie en tout cas, elle a déjà été votée il y a un moment. La question aujourd'hui est surtout de vous tenir informés de la façon dont ça va se mettre en oeuvre et du fait que cette étude doit donner des pistes de mise en oeuvre et des pistes de faisabilité techniques avec également comme vous le demandez des garanties sur les modalités financières et les outils financiers y compris bancaires qui vont être à développer pour que ça fonctionne dans la durée et dans la logique effectivement d'aller, contrairement à la caisse du Nord qui n'est que sur la création d'activités, sur trois volets qui sont l'activité économique, le logement et les logiques de consommation. C'est effectivement une différence par rapport à la caisse du Nord qui est la seule à fonctionner aujourd'hui. L'idée de Besançon n'est pas de partir en franc tireur en montant un établissement bancaire de manière complètement autonome. Elle est bien de s'appuyer sur une réflexion menée au niveau national, dont d'ailleurs les conclusions ont été rendues ces jours derniers par M. TYTGAT, on va se procurer le rapport et on vous le fera passer si vous le souhaitez, et d'avoir effectivement une réflexion un peu plus large avec, à partir de l'étude faite, des gens qui soient compétents sur une logique de gestion et sur une logique bancaire pour faire des préconisations précises

qui seront à valider par le Conseil Municipal avant qu'on s'engage sur un outil de ce type. L'idée est bien d'aller sur de la création d'activités, sur des réponses au secteur associatif, sur toutes les questions de fonds de roulement, Mme WEINMAN avait souligné la problématique en commission économique, on en a parlé, sur effectivement les choses qui ne sont pas prises en compte aujourd'hui, sur l'accès à la consommation au sens où on parlait de mobilité d'aide par exemple à des personnes en difficulté à passer le permis de conduire dans une logique de mobilité d'accès à l'emploi ou encore d'aide au logement sur des programmes qui sont, comme on le soulignait tout à l'heure, difficilement équilibrables et qui, sur des durées plus courtes grâce à la mobilisation d'une épargne éthique, peuvent permettre des réalisations plus intéressantes pour des publics qui n'y auraient pas accès autrement. Je crois que c'est ça qui est à vérifier. On a une idée du besoin parce qu'effectivement des groupes travaillent depuis 1999 sur cette question-là animés par les services de la Ville mais aujourd'hui on a besoin d'avoir des outils et des préconisations concrètes, techniques, financières qui nous permettent de voir si oui ou non on y va, avec quels moyens et quels investissements. C'est cela qu'on attend dans les six mois de travail et je crois que c'est important d'investir avant de prendre le risque de construire quelque chose sans savoir où l'on va. On n'est pas dans un copié-collé du Nord, la problématique locale n'est pas la même, les besoins ne sont pas forcément les mêmes, donc réfléchissons et faisons les choses en connaissance de cause.

**M. Vincent FUSTER :** Frédérique MOZER a dit la majorité des choses, simplement je crois qu'il est important que l'on fasse confiance aussi aux groupes de travail Monsieur ROSSELOT. Si des gens ont travaillé et sont arrivés sur le besoin d'une étude, ce n'est pas pour le plaisir, c'est qu'ils n'ont pas pu aller assez loin dans la démarche.

Deuxièmement, ce qui me paraît intéressant, c'est qu'en parallèle avec le cabinet prestataire qu'on va choisir, on va mettre en place un comité de pilotage et dans ce comité de pilotage nous souhaiterions que justement tous les partenaires éventuels soient associés pour qu'on ne nous reproche pas comme d'habitude d'être mis au pied du mur. On ira donc voir la Région, l'Agglomération, les banques, on rencontrera tous ceux que nous souhaitons voir entrer dans cette caisse pour les associer à cette démarche. Ça ne me paraît pas inintéressant, loin de là.

Troisièmement, on ne sait pas exactement quel système on va retenir. On ne va pas refaire la caisse du Nord. La caisse du Nord au départ c'était 15 MF d'investissement, on sait bien qu'aujourd'hui on ne va pas investir 15 MF la première année dans cette caisse. Donc on cherche des solutions pour essayer de démarrer et que cela nous coûte beaucoup moins cher. Donc ça ne me paraît pas inintéressant d'investir 300 000 F si on peut économiser 12 à 13 MF.

**M. LE MAIRE :** Je crois qu'effectivement il faut qu'on trouve des partenaires car il est hors de question que la Ville se lance seule dans cette opération, ce n'est pas possible. Il faut que ce soit avec le bon périmètre, c'est effectivement la Ville, l'Agglomération et la Région. Il faut que la Ville soit moteur dans cette opération mais nous ne le ferons pas seuls parce que nous n'en aurions pas les moyens».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions Economie-Emploi et Budget, le Conseil Municipal adopte ce rapport à l'unanimité.

*Récépissé préfectoral du 9 octobre 2001.*